



LA FEUILLE

lettre d'information municipale

Cassagnes-Bégonhès

Décembre 2015

LE FRELON ASIATIQUE

De nombreux apiculteurs avaient remarqué cet été la forte présence de frelons asiatiques s'attaquant aux abeilles, sans pouvoir localiser les nids. Ce n'est que lorsque les arbres ont perdu leurs feuilles que ces nids sont devenus visibles. On en a dénombré cinq sur la commune et trois ont pu être détruits. Quant aux deux autres, leur destruction était devenue inutile puisque début novembre les reines fécondées commencent à quitter leur nid. Celui-ci se vide alors peu à peu de sa population sous l'effet des gelées hivernales puis finit par être détruit par la pluie et les oiseaux.

À titre exceptionnel, la commune a pris en charge la destruction des trois nids mais cette prise en charge ne saurait l'engager dans le futur car c'est au propriétaire du lieu où se trouve le nid qu'il appartient normalement d'en assumer le coût.

L'éradication des frelons asiatiques est très difficile car il n'existe pas de prédateurs spécifiques. C'est pourquoi la destruction des nids par des spécialistes, à la bonne période, avant novembre, est importante car elle permet d'éliminer les reines fécondées avant qu'elles ne fondent de nouvelles colonies.

Pour autant, les particuliers peuvent également participer à la lutte contre la prolifération du frelon asiatique en confectionnant un piège simple : une bouteille en plastique vide est coupée au tiers supérieur et sa partie haute est placée à l'envers pour faire entonnoir.

Après y avoir versé un verre de bière brune, de vin blanc et un trait de sirop, ce piège doit être suspendu à un arbre, de préférence au soleil, à hauteur de 1,50 m ou 2 m.

En plaçant ces pièges dès le mois de mars et jusqu'à fin avril, les reines fondatrices peuvent être piégées. Mais à partir du 1^{er} mai il est préférable de les retirer car ils risquent de capturer de nombreuses espèces autochtones telles que frelons jaunes, guêpes, etc.



Comparaison entre le frelon asiatique (à gauche) et le frelon indigène (à droite).

AGENDA DES MANIFESTATIONS

(Sous réserve de modifications.)

DÉCEMBRE

VEN. 18 - SAM. 19 - DIM. 20



Fête de Noël
avec des spectacles et animations pour tous :
consultez le programme en dernière page

JANVIER

VEN. 8

Rencontres « bla bla bla » sur
l'apiculture avec Denis Costes,
de 10 h à 12 h à la médiathèque

DIM. 17

Quine des artisans
et commerçants

SAM. 30

Séance de cinéma,
à 20 h 30, salle du
conseil municipal

ATTENTION, exceptionnellement, fin décembre, le marché aura lieu le jeudi 24 et le jeudi 31 au lieu des vendredis.

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (SDCI)

Projet de nouveaux périmètres de l'intercommunalité aveyronnaise et plus précisément du devenir des communes adhérentes à la communauté Viaur-Céor-Lagast. Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe).

La proposition du SDCI :

- Rattachement des communes de Auriac-Lagast, Cassagnes-Bégonhes, Salmiech, Comps-Lagranville à la communauté du Réquistanais (secteur 7) plus trois communes des sept vallons : Brasc, La Bastide Solages, Montclar pour obtenir une population municipale de 7 718 habitants.

- Rattachement des communes de Calmont et Sainte-Juliette sur le Ségala (secteur 6) avec une population municipale de 16 766 habitants.

La position des communes :

- AURIAC-LAGAST : accord sur le rattachement proposé à la communauté de communes du Réquistanais.

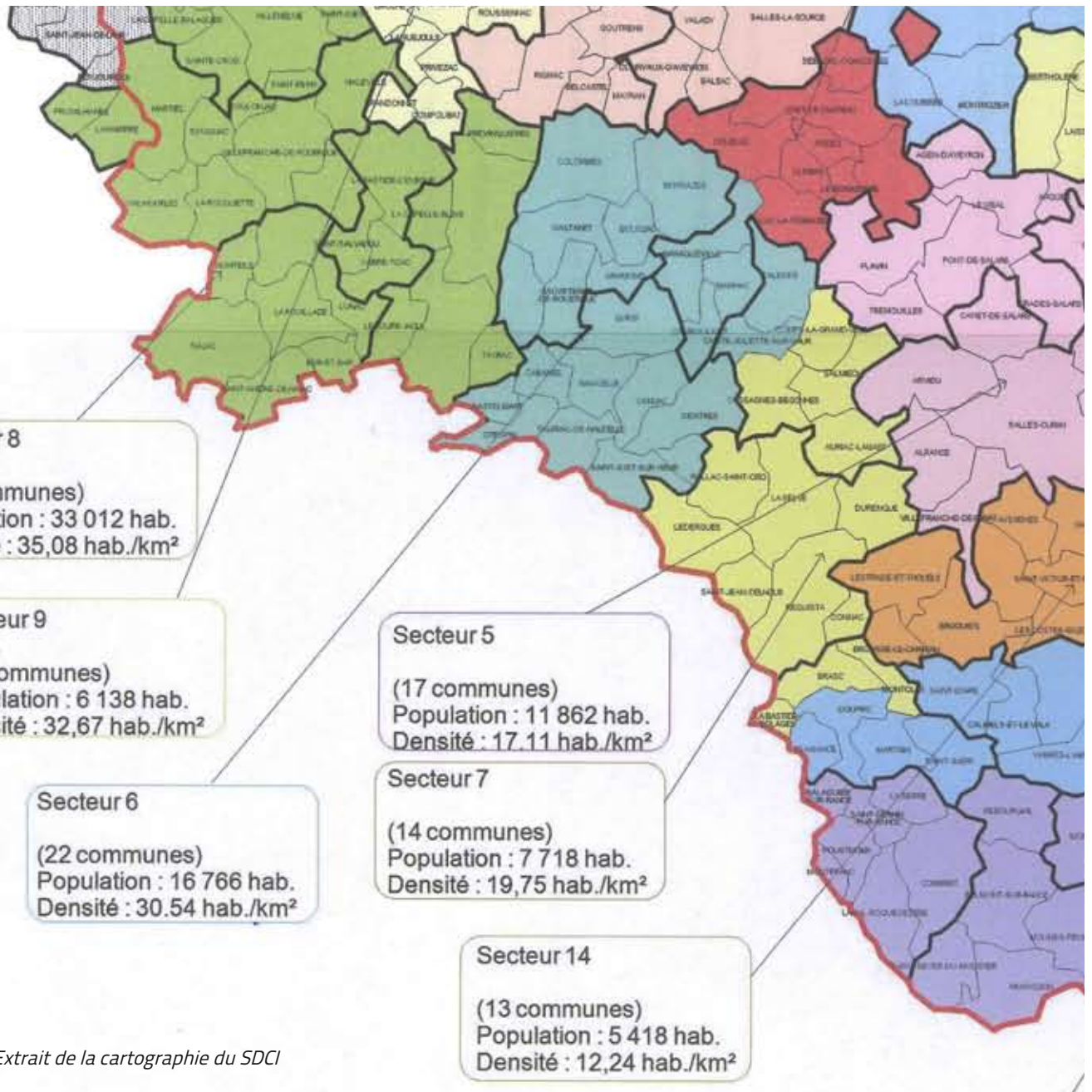
- CALMONT : accord sur le rattachement au territoire intercommunal du Ségala avec vœu néanmoins d'une fusion de la communauté de communes Viaur-Céor-Lagast entière avec les communautés de communes du Nauterriens et du Baraquevillosis.

- CASSAGNES-BEGONHES : refus du rattachement au territoire intercommunal du Réquistanais, avec demande de rattachement au territoire intercommunal du Ségala.

Cette position est dictée :

- > par une étude de positionnement et d'aide à la décision effectuée par un cabinet d'expertise ;

- > par la crainte d'une pérennité compromise, à moyen terme, de l'ensemble intercommunal du Réquistanais. En effet le nombre d'habitants (7 718) reste un seuil dérogatoire (le seuil réglementaire est de 15 000 habitants par communauté), contrairement au rattachement sur le territoire du Ségala qui répondrait entièrement à l'esprit de la loi NOTRe qui vise à constituer des ensembles intercommunaux « disposant



de la taille et des moyens techniques et financiers nécessaires pour assurer le fonctionnement des services publics de la vie quotidienne », ce nouvel ensemble du Ségala représentant une population de 17 644 habitants ;

> par le souci de préserver l'effort financier concentré sur la création de zones d'activités représentatives au sein de la communauté de communes Viaur-Céor-Lagast, notamment à proximité de la RN 88, et de conserver le bénéfice de cette action ;

> par la difficulté de gérer l'éclatement de la structure vis-à-vis des moyens humains et patrimoniaux ;

> par le fait de se rattacher à une communauté de communes à fiscalité identique à celle en vigueur au sein de notre communauté (fiscalité professionnelle unique) ;

> par le souci de préserver les démarches entreprises récemment au niveau de la petite enfance ;

> par le souci également de continuer à pouvoir travailler en collaboration avec les communes sur des projets indépendants des compétences communautaires mais qui ont permis de mettre en place un PEDT (Projet éducatif du territoire au sein des écoles sur trois communes) ;

>> Le vœu est néanmoins formulé d'un rattachement du territoire entier de la communauté de communes Viaur-Céor-Lagast avec les communautés du Naucellois et du Baraquevillois, de sorte à retrouver l'unité initiale des six communes.

▪ COMPS-LAGRANDEVILLE : refus du rattachement au territoire intercommunal du Réquistanais et demande de rattachement au territoire intercommunal du Pays de Salars.

▪ SAINTE-JULIETTE SUR VIAUR : accord quant au rattachement au territoire intercommunal du Ségala, avec vœu d'une fusion de la communauté de communes Viaur-Céor-Lagast entière avec les communautés de communes du Naucellois et du Baraquevillois.

▪ SALMIECH : refus du rattachement au territoire intercommunal du Réquistanais et demande de rattachement au territoire intercommunal du Pays de Salars.

Nous précisons qu'à ce jour les avis de chacun vont être communiqués à la commission départementale de coopération intercommunale qui disposera d'un délai de trois mois pour donner son avis et éventuellement prononcer un amendement au projet initial. Aujourd'hui les communes sont donc dans l'attente de cet avis.

UNE MÉDIATHÈQUE EN ÉBULLITION !

LUDOTHEQUE

en partenariat avec la MEJ

« Nous avons décidé de créer un espace ludothèque pour permettre aux enfants de l'Alsh* de venir y jouer un mercredi par mois ». Ça y est ! Depuis septembre, tous les 3^e mercredis du mois, la médiathèque se mue en ludothèque. Au programme, jeux en lien avec la lecture, les livres et l'imaginaire...

*accueil de loisir sans hébergement

Renseignements et inscriptions auprès de la Maison de l'enfance et de la jeunesse (MEJ) :

1 rue Escorbiac, Cassagnes-Bégonhès
05 65 60 69 31 – mej@mej-sa.fr

La médiathèque accueille des expositions temporaires.

Ci-contre, un extrait de « Ce que je suis, ce que j'aimerais être, ce que j'aurais aimé être », exposition visible jusqu'au 18 janvier.

Crédit photo : off Loran Chourrau et Christophe Gaultier Le petit cowboy



BLA BLA BLA

bavardage libre avec...

Une fois par mois, d'octobre 2015 à juin 2016, quelqu'un du village ou des alentours est invité à venir parler à la médiathèque d'un sujet qui l'intéresse. Cette rencontre est assortie d'une installation ou démonstration. Au même moment, des lectures choisies par l'intervenant sont lues sur le marché. Les bla bla bla sont des prétextes à se retrouver et à apprendre les uns des autres.

CINE DOCS

avec l'association Au plaisir de lire

À partir de janvier, au rythme d'une projection par mois (le dernier samedi), une séance de cinéma documentaire est proposée à Cassagnes.

Avec, dans le désordre :

> la musique Roms et le Taraf de Haïdouk ;
> la machinerie du Royal de luxe en création en Afrique ;

> la découverte de Shigeru Ban, architecte de l'urgence ;
> le portrait de Jérôme Dufour, apiculteur aveyronnais...

Un programme varié pour voyager sur grand écran. Projection avec participation libre, salle du conseil municipal.

Le calendrier de tous les rendez-vous à venir sera disponible dans le prochain bulletin municipal.

CASSAGNES-BEGONHES



Fête de Noël



Vendredi 18 décembre

Sur le marché, vente de livres d'occasion et vin chaud

Soirée danse à 20h30 à la salle des fêtes **Entrée gratuite**
Représentation danse, gâteau de Noël offert et d'autres surprises

Samedi 19 décembre

Promenade en **calèche avec le père Noël** toute la journée

10H - 12H : Lectures offertes à la médiathèque

11H30 : portes ouvertes, manœuvres des pompiers à la caserne

14H - 15h30 : initiation au modelage, sous la halle, places limitées (dès 4 ans)

15H30 : spectacle pour tous « Le Noël de Brelock » à la salle des fêtes

16H30 : goûter à la salle des fêtes **Animations gratuites ...**

Dimanche 20 décembre

Soirée théâtre avec les Cap Nanas à 20h45 à la salle des fêtes

Soirée organisée au profit des restos du cœur
Chocolat chaud offert pour clôturer la soirée

Tarif 8 €

4 € pour les 12-18ans

**Cartons de quine à gagner chez
les commerçants durant la période**

Quine le 17 janvier



Avec la participation des associations de Cassagnes Bégonhès et de la Municipalité

VŒUX 2016

Les voeux de la municipalité auront lieu le dimanche 17 janvier 2016 à 12 h, à la mairie, dans la salle du conseil municipal.

Tous les habitants sont les bienvenus et tout particulièrement les nouveaux arrivants sur la commune.

PASSAGE À LA TNT HD

Le 5 avril 2016, nous passons à la TNT Haute Définition. Êtes-vous prêt ?

L'évolution de la norme de diffusion de la TNT aura lieu dans la nuit du 4 au 5 avril prochain.

Si vous recevez la télévision par une antenne râteau, vérifiez que votre équipement est bien compatible TNT HD. Sinon, vous risquez de perdre la réception des chaînes après le 5 avril.

Vérifiez sans attendre, et équipez-vous d'un adaptateur TNT HD le cas échéant !

Toutes les infos sur www.recevoirlatnt.fr
ou au 0970 818 818 (prix d'un appel local)

SERVICES

SECRÉTARIAT DE MAIRIE ET ÉLUS

SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Ouvert du lundi au vendredi
9h/12h - 14h/17h

05 65 46 70 09

www.cassagnes-begonhes.fr
mairie-cassagnes12@orange.fr

Secrétaire de mairie : Édith Delpont
Adjoint administratif : Céline Marty

PERMANENCES

Michel Costes (maire) : mardis et vendredis matin et sur rendez-vous
Francis Bounhol (1^{er} adjoint) et

François Gaultier de Kermoal (2^e adjoint) : jeudis matin
Clarisse Albinet Lagarde (3^e adjoint) et Julien Fraysse (4^e adjoint) : sur rendez-vous.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

www.cc-cassagnesbegonhes.fr
05 65 46 64 96

DÉCHETTERIE DE SALMIECH

05 65 74 45 61
Horaires : mardi, mercredi et vendredi de 15 h à 18 h ; samedi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h.

MÉDIATHÈQUE

05 65 74 71 01
bibliotheque.cassagnes@gmail.com

Horaires :
3^e lundi du mois : 10h/12h
Mardi : 16h/18h
Mercredi : 14h 30/16h 30
Vendredi : 10h/12h
Samedi : 10h/12h et 14h 30/16h 30